

N°1 | FÉVRIER 2022

VIE MONCHALSIEENNE

mensuel d'information municipale



Actualités

Le cirque familial "LA PISTE DES CLOWNS" installera son chapiteau le **samedi 19 mars 2022** derrière le City stade pour une unique représentation (horaire à venir). Tarifs : enfants (2 à 12 ans) 5€; adultes 10€.



L'association Loisirs-Fêtes et Culture propose aux jeunes monchalsiens entre 2 et 12 ans qui souhaitent assister au spectacle de venir en mairie le mercredi 16 mars ou le samedi 19 mars de 10h à 12h pour retirer un billet qui leur donnera droit à une réduction de 2€ sur leur place.

Des cloches de Pâques ont été réalisées par les agents communaux. Vous pouvez venir les chercher en mairie pour les peindre. Merci aux artistes de les ramener signées pour le 27 mars afin qu'elles soient vernies avant d'être exposées dans le village.

Depuis quelques jours, une « boîte à lire » et une "boîte à idées", conçues dans les ateliers municipaux et décorées par Mme Quillet Sylvie, ont été installées sous l'auvent de l'ancienne forge en bas de la rue de l'église.

Nées du souhait de l'équipe municipale d'offrir aux habitant.e.s. de nouveaux services de proximité, nous espérons que celles-ci vous satisferont et contribueront à l'amélioration de la vie du village!



THÈME DU MOIS

MONCHAUX SUR ÉCAILLON

BROCANTE

DIMANCHE 03 AVRIL 2022
DE 9H À 17H

EMPLACEMENT 2€/SM
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
PROFESSIONNELS NON AUTORISÉS



PERMANENCES D'INSCRIPTION
SALLE PIERRE BUSIN - 3 RUE DE VALENCIENNES
MERCREDIS 23 ET 30 MARS DE 10H À 12H
SAMEDI 26 MARS DE 10H À 12H
LUNDI 28 MARS DE 17H À 19H



Renseignements au 03 27 24 53 78 ou mail : bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr

Règlement et bulletin d'inscription:
facebook.com/profile.php?id=100074456950397
monchaux-sur-ecaillon.fr

Mairie de Monchaux sur Écaillon - 3 rue de Valenciennes

Monchaux Infos

Le GRAND PRIX DE DENAIN aura lieu

le jeudi 17 mars 2022

À cette occasion, pour les rues de Thiant, du Pont et de Valenciennes :

- le stationnement sera interdit sur les trottoirs, places de parking et les bas-côtés à partir de 12h jusqu'à 16h.
- la circulation sera interdite de 12h jusqu'à 16h.

Merci de prendre vos dispositions pour le bon déroulement de la manifestation.

Pour rappel, l'élection présidentielle 2022 aura lieu les dimanches 10 & 24 avril.

À cette occasion, de nouvelles cartes électorales seront délivrées. Vous les recevrez dans vos boîtes aux lettres courant mars.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore effectué leur inscription sur les listes électorales de la Commune vous avez jusqu'au mercredi 2 mars pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

- en ligne sur [Service-Public.fr](https://service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés,
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription,
- par courrier adressé en mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Le bureau de vote se tiendra dans la **salle des fêtes**.

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Pour maintenir la propreté de la commune, la mairie met à la disposition des propriétaires de chiens des sacs ramasse-crottes. Ils sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie. Pour rappel, les déjections "sauvages" sont passibles d'une amende de 3e classe conformément à l'article R633-6 du code pénal.

Article R633-6 du Code Pénal

Hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.



Portrait de :

L'Envol Musical

L'envol musical a vu le jour en 2013, anciennement l'atelier Guitare Électrique, et s'est officialisé en 2016 par la constitution d'une association.

Les débuts ont été difficiles car il a fallu s'adapter aux jours et heures des premiers adhérents et également à la disponibilité des locaux (ancienne école primaire, maison des associations, salle des mariages pour revenir à la maison des associations).

Au fur et à mesure des années, le nombre d'adhérents a augmenté pour atteindre les 19 inscriptions en 2019.

Avec l'arrivée du Covid, le nombre d'adhérents est passé de 19 à 12.

Les différents ateliers sont répartis tous les mercredis pendant les périodes scolaires selon les horaires suivants :

- de 14h15 à 15h00 Percussions/Batterie
- de 15h00 à 16h00 Clavier
- de 16h00 à 17h00 Guitare débutant
- de 17h00 à 18h00 Guitare confirmé
- de 18h00 à 19h00 Groupe

Quelques notions élémentaires de solfège sont également enseignées.

Toute personne ayant envie, quelque soit l'âge, de mettre le pied à l'étrier de la musique sera la bienvenue dans un cadre agréable et en toute convivialité.

Actuellement l'âge des adhérents se situe entre 10 et 71 ans.

Le montant actuel de la cotisation annuelle est de 25 €.

Nous avons au cours des différentes années réalisé quelques démonstrations à l'occasion de la fête des mères et de la fête de la musique.

L'association organise annuellement une brocante musicale. Toutefois ces événements ont été fortement perturbés avec la crise sanitaire que nous connaissons depuis début 2020. Nous ne savons toujours pas si nous allons pouvoir faire la brocante musicale prévue le 3 avril 2022.

Par rapport à cette suite d'événements, les adhérents ont eu l'envie de développer une chaîne You tube où nous pourrions produire nos travaux musicaux.

Tel est l'objectif des prochains mois et de la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement : **Dominique DELEUZE**
06.78.17.43.36 ou le mercredi de 14h à 17h à la maison des associations.

